



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E182755

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2019

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 11/01/2023  
10 000

Raison sociale : RG BAT

6 RUE DU COMMERCE  
51100 REIMS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC REIMS 2019 B 00426

Siret : 850 420 589 00036

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4602950

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 151025533 P 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 151025533 P 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Téléphone : 06 85 77 66 63

Portable : 06 65 32 64 03

Site Internet : www.rgbat-reims.fr

E-mail : contact@rgbat.com

Responsabilité légale :

BOUZOUMITA ABDELADHIM CO-GÉRANT / PREBIN MAXIME CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/02/2023
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Menuisier, Peintre, Plombier)	15/12/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/12/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	09/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/02/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	15/12/2022
o Fenêtres de toit	15/12/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/12/2022
o Isolation des combles perdus	15/12/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS  
9 RUE ROLAND COFFIGNOT  
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.